

Le Réseau d'observations croisées

RÉSUMÉ

Le projet et ses objectifs

Le dispositif Réseau d'observations croisées (ROC) s'adresse à des mineurs présentant des difficultés psychiques ou comportementales, refusant l'orientation proposée ou en situation d'errance. L'objectif du projet est de mettre en œuvre des évaluations coordonnées et d'organiser la complémentarité des prises en charges, afin de réduire les tensions institutionnelles et inter-institutionnelles suscitées par les jeunes.

Cadre et modalités d'intervention

Un parcours d'accueil séquentiel est mis en place dans un cadre administratif ou judiciaire, dans un foyer éducatif, en ITEP, en service de psychiatrie ou dans un service d'accueil de jour. Le projet s'appuie sur la signature d'une convention de prise en charge et d'évaluation pluridisciplinaire entre le conseil départemental, les Tribunaux de Grande Instance et les services de l'État.

DATE DE PUBLICATION

Mars 2007

LOCALISATION

Loire-Atlantique (44)

PUBLIC CIBLE

Adolescents, jeunes en difficultés multiples

TYPE D'INTERVENTION

Accueil temporaire ou séquentiel

THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE

Santé mentale, fugue

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Depuis le 21 février 2003, le Réseau d'observations croisées (ROC) de Loire-Atlantique a mis en place une convention de prise en charge et d'évaluation pluridisciplinaire de mineurs présentant des difficultés psychiques ou comportementales.

PARTENAIRES ENGAGÉS

- Le Conseil général de Loire-Atlantique
- L'Agence Régionale d'Hospitalisation des Pays de la Loire
- Le Tribunal de Grande Instance de Nantes
- Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire
- La Direction Départementale de la PJJ
- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- L'Inspection Académique
- La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
- Le Syndicat Inter Hospitalier de Santé Mentale de Loire-Atlantique
- Des associations œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance et du secteur médico-social.

INSTITUTION GÉRANT L'ACTION

L'Agence Régionale d'Hospitalisation finance le poste de coordinatrice (elle est employée par une association de santé mentale qui la détache auprès du syndicat inter hospitalier (SISMLA).

PERSONNE À CONTACTER

Dominique Guilhaume, coordinatrice

Réseau d'observations croisées
SISMLA, l'Horizon, 3^e niveau
12 rue Gaëtan Rondeau, 44200 Nantes
Tél. : 06.30.23.77.47 et 02.40.48.65.28
Email : guilhaume.roc@oceanetpro.net

Siège
Centre Hospitalier de BLAIN BP 59
44130 BLAIN
Tél. : 02.40.51.51.55

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Au cours des trois premières années d'exercice, le ROC a été interpellé pour 90 jeunes de Loire-Atlantique, essentiellement en protection de l'enfance.

1/3 des dossiers ont été refusés car ils ne réunissaient pas les critères ou ont été retirés car d'autres solutions ont été trouvées.

1/3 des dossiers ont été étudiés en synthèse pluridisciplinaire et pluri institutionnelle, sans parcours.

Pour 1/3, un parcours d'accueils et d'observations a été proposé et construit.

CADRE JURIDIQUE

La décision permettant de bénéficier du ROC est prise par le Juge des Enfants ou par le responsable de Pôle éducatif et familial de la DGAS sur demande du référent du jeune ou du porteur de projet, qui peut être issu de l'Éducation nationale, du milieu ouvert, d'établissements de protection de l'enfance, du secteur médico-social ou sanitaire.

FINANCEMENT

Les places réservées pour le ROC dans les établissements ou les services sont financés selon le droit commun pour les structures relevant de la PJJ et du Conseil général.

Une place supplémentaire est attribuée et payée au prix de journée pour les lieux de vie participant au réseau.

Des places ROC sont incluses dans les capacités d'hospitalisation psychiatrique.

Dans les établissements médico-sociaux, chaque place ROC est financée par 0,30 ETP, sur le mode tarifaire du prix de journée assurance maladie

ÉLABORATION DU PROJET

TYPES DE DIFFICULTÉS AYANT CONDUIT À LA CRÉATION

Le constat qu'un nombre grandissant de jeunes refusent toutes les solutions proposées ou sont en rupture par rapport à celles-ci (éducatif, hébergement, soin), certains refusant toute solution à moyen terme.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Les partenaires susvisés, dans le cadre de la circulaire du 3/5/02, relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté,

du schéma régional de l'organisation de la psychiatrie, du schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille alors en cours d'élaboration, des travaux du comité de coordination de l'enfance en danger de Loire-Atlantique.

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

Le projet ne se réfère à aucun autre de même type.

La posture du pédopsychiatre ayant participé à l'élaboration du projet s'est efforcée d'être celle du « candidate » :

- ne pas se laisser envahir par les « croyances » préalables, les siennes et celles des autres et garder son « bon sens » ;
- tenter de « rejoindre » les jeunes concernés dans leur façon de penser ;
- formuler et susciter des idées nouvelles parfois surprenantes.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Les références théoriques du ROC s'apparentent aux enseignements de la psychanalyse, de la pensée systémique. Le projet s'appuie sur une position éthique et philosophique qui garantit à l'autre d'être acteur de son devenir et qui tient compte de la complexité de la personne humaine. La posture d'accompagnement consiste à se laisser interroger là où en est l'autre et à ne pas lui proposer de solutions préétablies.

PUBLIC VISÉ

Le ROC s'adresse à des mineurs qui bénéficient de trois intervenants institutionnels, ont connu trois placements, se trouvent dans une situation d'impossibilité de trouver un lieu de placement et/ou de scolarisation, ou de refus (par l'enfant ou sa famille) de l'orientation proposée.

Il concerne également des jeunes en errance.

La présence de deux de ces critères engage la mise en place du dispositif.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Chaque partenaire réserve une ou plusieurs places au ROC ou à l'urgence.

Un poste de coordonnatrice est financé par l'ARH.

OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agit d'organiser une complémentarité des prises en charge au lieu d'une succession de crises déstructurantes pour les mineurs concernés et pour les institutions. L'objectif est de mettre conjointement en œuvre des prises en charge et des évaluations coordonnées et ordonnées par des juges des enfants et des responsables de Pôle éducatif et familial de la DGAS.

Le ROC vise à réduire les tensions institutionnelles et inter-institutionnelles suscitées par les jeunes.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Une réflexion a débuté en 1997, a été interrompue, a repris en 2001 pour déboucher le 21/2/2003 sur une convention.

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Le 1^{er} juin 2003.

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1^{re} étape

La première étape a permis de mettre à plat les difficultés mais le manque de confiance entre les personnes et les institutions a empêché de dépasser le constat d'impuissance.

2nde étape

Lors de la seconde étape, une synergie de personnes et d'institutions a permis que les commissions de réflexion avancent vers la construction d'un projet original.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

Il s'agit d'établir un parcours séquentiel, garanti par le juge ou le responsable de Pôle Action éducative et familiale de la DGAS et auquel le jeune et ses parents sont associés.

Une synthèse initiale est d'abord effectuée sous quinzaine de la saisine avec les intervenants existants et ceux qui sont susceptibles d'être sollicités.

Elle a pour objectif de reprendre l'histoire du jeune dans sa globalité, de l'analyser, d'établir le parcours d'observation, de désigner un professionnel référent pour le jeune et sa famille.

Le parcours n'est pas systématique, il est construit à l'issue de la synthèse initiale et donne lieu à une convention qui définit les engagements de chacun des acteurs concernés. Elle est soumise à validation du juge ou du responsable de pôle Action éducative et familiale de la DGAS.

Le parcours consiste en des accueils courts (15 jours), dans un foyer éducatif, en ITEP, en service de psychiatrie, dans un lieu d'accueil de jour, etc. L'existence d'une scolarisation est recherchée dans tous les cas. Le mineur est accueilli dans trois à cinq endroits diversifiés.

À l'issue du parcours, les bilans d'observations produits par chaque établissement ou service ayant accueilli le jeune font l'objet d'une nouvelle synthèse, dont une restitution est faite au jeune et à sa famille (qui sont associés à la synthèse finale), et qui contient des propositions d'orientation.

Dans l'attente, le jeune retourne dans son lieu d'accueil d'origine.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

Les partenaires et la coordinatrice.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Ce dispositif permet d'améliorer les relations interprofessionnelles et la construction d'outils communs (observation, évaluation, accueil, coordination, travail sur les parcours).

La formalisation du réseau par la convention commune signée par tous les partenaires permet d'assurer la pérennité du dispositif.

IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE ET AUTRES INSTITUTIONS

Le Conseil général, les deux Tribunaux de Grande instance, les services de l'État (ARH, DDASS, DPJJ, Inspection académique) sont parties prenantes de la convention.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Il n'y a pas d'équipe ROC instituée, l'élément permanent étant la coordonnatrice.

La réflexion partagée se déroule lors des deux synthèses. Le travail de co-construction de l'accompagnement se fait à chacune des étapes des parcours.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Toute équipe institutionnelle peut saisir le ROC.

Le parcours est soumis à la décision du Juge des Enfants ou du responsable de Pôle Action éducative et familiale de la DGAS.

IMPLICATION DES USAGERS

Le jeune et sa famille participent à l'évaluation initiale et finale. Le jeune est associé à chaque étape du parcours, il a une place centrale d'acteur de l'observation.

Il est invité à une activité réflexive sur lui-même autant que sur son environnement.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

Elle est fonction des règles qui régissent chaque lieu d'accueil.

MODALITÉS D'INFORMATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE DISPOSITIF

Des bilans d'activité sont établis périodiquement et suffisent à informer l'environnement, compte tenu du grand nombre de partenaires.

Deux journées d'étude ouvertes aux partenaires acteurs du dispositif ont été réalisées; la première autour de la démarche d'observation des besoins des personnes, la deuxième autour des limites du ROC et de la recherche d'autres modes d'accompagnements singuliers.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

Le ROC répond au besoin de coordination, de coopération et de partage d'informations des intervenants en direction de l'enfance et de l'adolescence. Il est un levier structurel de coopération.

Il permet le partage de la préoccupation à l'égard de situations particulièrement difficiles qui interrogent les compétences et les responsabilités des professionnels. Le décloisonnement de la réflexion et de l'action permet de sortir de l'isolement et des positions de repli qu'induisent ces situations difficiles.

Il permet également au mineur et à sa famille d'être davantage acteurs dans les mesures proposées.

En sortant des logiques de filière, il élargit les possibilités d'investir de nouveaux projets qui répondent mieux à la complexité des situations des jeunes et de leurs besoins.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

Le ROC est à une période charnière de son évolution.

Il doit s'appuyer sur les besoins des jeunes relayés par les différentes institutions.

Ses modalités de fonctionnement actuelles en tant qu'instance de réflexion croisée ou en tant que construction de l'observation croisée doivent être mieux définis.

Un souhait d'élargir le réseau aux assistants familiaux en plus grand nombre et aux lieux de vie actuellement absents est énoncé, ainsi que d'améliorer la collaboration avec la pédopsychiatrie et le médico-social.

AUTRE PROJET ACTUEL

Une étude du CREC, dirigé par Catherine Sellenet sur l'étude des profils et du devenir de 25 jeunes acteurs d'un parcours d'accueils et d'observations.

Un travail de refondation du projet compte tenu de son évolution et de réappropriation par les nouveaux acteurs, le contexte institutionnel départemental étant lui aussi en évolution.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS
AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

Une diminution du nombre des demandes entre la première et la deuxième année (de 35 à 23), et son maintien à un nombre limité interroge l'institution mais les demandes s'intensifient nettement depuis le début de l'année 2006 et restent constantes.

Son interpellation à meilleur escient et le fait qu'autant de parcours ont été organisés la deuxième année sont avancés en explications positives.

La charge de la mise en place des parcours semble en tout état de cause contraire à une expansion importante, celle des seules synthèses pouvant en revanche être envisagée.

La mise en œuvre des missions du ROC est vécue comme lourde pour les professionnels plus habitués à des pratiques de relais que de co-intervention.

Des restrictions de budget (ex. : d'hébergement dans les ITEP), une demande de recentrage sur les missions premières des partenaires, une préférence pour les séjours particuliers pour les mineurs difficiles (ex. : à l'étranger), accentuent les difficultés.

Pour certains partenaires, le ROC devrait rester un outil pour les professionnels et la procédure devrait être plus homogène quel que soit le secteur par lequel le jeune arrive.

Le maillage du réseau est à consolider en continu à tous les niveaux institutionnels et techniques, le réflexe de repli sur les pratiques de filières étant très vite repris.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

Un suivi du devenir des jeunes, 6 mois après l'intervention du ROC, est fait.

La question d'une évaluation externe est réfléchi actuellement.

AUTRES MODALITÉS DE RÉGULATION DE L'ACTION (CADRE, PROTOCOLE, RYTHME...)

Le comité départemental de coordination institutionnelle composé des représentants des signataires de la convention se réunit trimestriellement.

Le groupe d'appui composé de techniciens partenaires du ROC se réunit mensuellement.

Une autorité technique de référence est désignée pour deux ans. Il est prévu qu'elle tourne entre les différents champs institutionnels.

PISTES EN VUE D'UNE ÉVALUATION

Une piste d'étude à conduire serait de comparer les éléments ressortant de dossiers de jeunes à parcours particulièrement difficiles dans plusieurs services en France.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée le : 8 décembre 2005, mise à jour en mars 2007.

À partir de :

- rencontres par trois membres de l'équipe de l'ONED/ONPE de différents partenaires du réseau (coordonnatrice, responsable du dispositif accueil au Conseil général, inspecteur enfance handicapée DASS, directrice Maison d'enfants à Nantes);
- analyses de différents documents : plaquette d'information, bilan d'activité de 2004 et de 2005, convention et annexes et bilan-perspective du ROC décembre 2006.